

portant nomination des représentants de l'Etat au Conseil d'Administration de la Société Béninoise des Textiles (SOBETEX).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;  
VU le Décret N°76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;  
VU le Décret N°76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;  
VU l'Ordonnance N°75-49 du 25 Juillet 1975 relative à la participation de l'Etat au capital social de la Société Béninoise des Textiles (SO.BE.TEX.) ;  
VU le Décret N°76-140 du 4 Juin 1976, portant transformation de la Société Béninoise des Textiles en une Société Anonyme d'Economie Mixte ;  
VU l'Ordonnance N°74-75 du 16 Décembre 1974, régissant les rapports entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;  
VU le Décret N°76-141 du 4 Juin 1976, portant nomination des représentants de l'Etat au Conseil d'Administration de la Société Béninoise des Textiles ;  
Sur proposition du Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat ;  
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 Août 1977 ;

DECRETE :

ARTICLE 1er - Sont nommés représentants de l'Etat au Conseil d'Administration de la Société Béninoise des Textiles (SO.BE.TEX.), les Camarades :

- PARAISSO Emile : représentant le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat,
- ZOUNON Michel : représentant le Ministre des Finances,
- GBOGBOHOUNDADA Jonas : représentant le Ministre Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coordination des Aides Extérieures,
- ADEBO Ambally : représentant le Ministre du Commerce et du Tourisme,
- HOUINSA Dominique : représentant le Ministre de la Fonction Publique et du Travail.

ARTICLE 2 - Le Camarade PARAISSO Emile est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société Béninoise des Textiles.

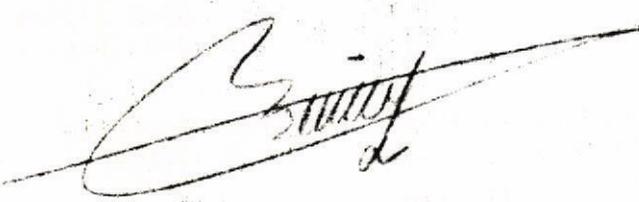
ARTICLE 3 - Le présent décret qui abroge le décret N°76-141 du 4 Juin 1976, sera enregistré et publié au Journal Officiel.--

Fait à COTONOU, le 19 Août 1977

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat,

  
Barthélémy OHOUENS

Ampliatiions : PR 8 CS 6 CNR 4 SGG 4 SPD 2 MIA 5 autres Ministères 14 SOBETEX 10  
DPE-DCAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections-DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 5 UNB-FASJEP-BN 6  
Membres 5 Ch-Com. et d'Industrie 4 JORPB 1.--